

mande que l'Office garde une attitude ferme dès le début de ses «opérations» et que les règlements qui seront adoptés ne soient pas la cible d'une critique destructrice de la part des députés, dans le seul but d'augmenter leur capital politique, car, à la longue, les pêcheurs seront les perdants. Les députés devront réserver leurs commentaires, qu'ils auront l'occasion de faire lors de l'étude des prévisions budgétaires du ministère ou à d'autres occasions, comme, par exemple, aux séances du comité.

Monsieur l'Orateur, comme l'Office doit corriger une situation qui existe depuis 100 ans, on ne peut exiger des résultats appréciables avant deux ou trois ans.

Je souhaite longue vie à l'Office canadien du poisson salé et je félicite le ministre de s'être penché sur les problèmes des pêcheurs de l'Atlantique, ce qui constitue un grand pas dans la direction d'une société juste.

[Traduction]

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aimerais disposer de quinze ou vingt minutes pour pouvoir reprendre certains des arguments que nous avons fait valoir au comité et rappeler les points que nous avons marqués. Je ne prendrai que quelques minutes, d'abord pour féliciter le ministre d'avoir pris conseil des députés de Terre-Neuve qui, depuis deux ans, s'évertuent pour obtenir cet office. Le ministre se rend compte maintenant, je pense, de l'importance de certaines des instances que nous présentons à la Chambre des communes et il suit nos conseils. S'il continue, il servira certainement les intérêts des pêches de l'Atlantique.

La création d'une société d'État ne résoudra pas forcément les problèmes de l'industrie du poisson salé à Terre-Neuve. Je le dis parce que lorsqu'une initiative est prise pour constituer une société ou tout organisme du genre, le gouvernement a une forte tendance à se retirer complètement et à laisser agir la société. Je peux prévoir que le ministre devra travailler ferme, ainsi que les députés et les membres de la société, pour réaliser le projet aussi rapidement que possible.

Il nous faut retenir les services de compétences. Toutes sortes de rumeurs circulent sur la personne qui dirigera la société. Je crois qu'au comité nous avons présenté assez d'instances au ministre pour le persuader au moins que nous ne serons pas satisfaits qu'on y nomme des gens pour des motifs autres que la compétence et la volonté de ceux qui seront nommés de travailler ferme afin d'assurer que la société réussira et atteindra son rendement maximum et son principal objec-

[M. Cyr.]

tif, savoir assurer que les pêcheurs obtiendront plus d'argent pour leur travail et leurs produits. Il faudra que les hommes qui occuperont les principaux postes au sein de la société travaillent ferme et sans relâche.

Maintenant que j'ai fait ressortir ce point, je n'ai qu'une autre observation à faire. Nous avons dans la région atlantique des dizaines de milliers de pêcheurs de morue qui s'intéressent directement ou indirectement à l'industrie. Je suis sûr que la plupart de ces pêcheurs ne sont pas au courant des caractéristiques de l'Office canadien du poisson salé et de la façon dont il les touche; notamment, ce qu'ils ont à faire eux-mêmes quant à la qualité de leur produit, ce qui doit être leur premier objectif. Ils doivent savoir ce qu'ils ont à faire eux-mêmes. Comme me le disait un jour le ministre au cours d'une conversation, cet office va devenir leur entreprise, et, dans l'ensemble, ils seront les principaux responsables de son succès, grâce à la qualité de leur poisson. Sinon, autant tout oublier; l'Office et l'industrie. Ils doivent connaître le rôle qu'ils auront à jouer au sein de cet organisme, aussi bien que ce que l'Office peut accomplir pour eux.

Quels sont les principaux objectifs? Si je pose cette question, c'est peut-être pour souligner au ministre et au ministère des Pêches la nécessité d'informer les pêcheurs sur les objectifs de l'Office. Personnellement, et je sais que je parle au nom de tous les députés, j'envoie toujours des renseignements sur les déclarations faites par le ministre et par d'autres députés à la Chambre pour expliquer les objectifs visés par cet office. Mais je crois que si des renseignements officiels, même comme ceux qui ont été présentés au comité, étaient rassemblés dans une brochure et envoyés par la poste à tous les pêcheurs, cela contribuerait beaucoup à les informer et à leur laisser entrevoir quelques lignes directrices quant à la qualité de leurs produits.

● (5.50 p.m.)

J'aimerais attirer l'attention du ministre sur une situation pour ainsi dire unique à Terre-Neuve. Je représente l'île Fogo. Il y a de 600 à 700 pêcheurs de morue sur cette île. La localité compte environ 5,000 personnes. On y trouve presque l'équivalent d'un office de commercialisation; il s'agit d'une coopérative. Je ne suis pas certain si elle est la seule à Terre-Neuve, mais c'est la seule que je connaisse. Elle est florissante. La coopérative est encouragée par les insulaires, et les pêcheurs touchent à cause d'elle des profits majorés de 10 ou 20 p. 100.

Cette coopérative a déjà effectué des investissements substantiels dans l'industrie. Elle